

CHAPITRE 1

IDENTIFICATION DES RISQUES

1.1 ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

ALÉA – RISQUE – VULNÉRABILITÉ – CONSÉQUENCE – IMPACTS – PROBABILITÉ

Le guide à l'intention des municipalités 2008 définit le risque de la façon suivante :

Combinaison de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pouvant en résulter sur les éléments vulnérables d'un milieu donné.

La Ville de Saint-Raymond consciente de l'importance de gérer les répercussions de façon à limiter les dommages, les pertes et les préjudices a établi la susceptibilité de la municipalité et de sa communauté à réagir aux effets selon les moyens à sa disposition et ceux pouvant être mis en œuvre au niveau de la région et de la province.

Le tableau qui suit représente le recensement et l'analyse de risque réel des dangers et des menaces probables pouvant se produire sur le territoire de la municipalité.

Le comité de sécurité civile a retenu :

- Des risques d'origine naturelle;
- Des risques d'origine technologique;
- Des situations de risque sociales et biologiques;
- Des évènements particuliers et sociaux.

LES PRINCIPAUX RISQUES RETENUS

Au printemps 2008, l'organisation municipale de sécurité civile a réalisé une étude de vulnérabilité (voir le tableau 1.1). Cette étude comprend les principales caractéristiques du territoire municipal, l'inventaire et l'analyse des risques présents, les conséquences prévisibles et la capacité de réaction de la municipalité.

Tableau 1.1 – Inventaire et analyse des risques présents

RISQUE IDENTIFIÉ	PROBABILITÉ (1 À 10)	CONSÉQUENCE (1 À 10)	RÉSULTAT (P + C)	PRIORITÉ
Inondation et pluie diluvienne	8	8	16	2
Conflagration	4	8	12	4
Matière dangereuse	3	4	7	7
Feu de forêt	2	6	8	6
Interruption prolongée de courant	4	6	10	5
Désastres naturels (glissement de terrain, tornade, vent violent, verglas)	8	6	14	3
Pandémie d'influenza	8	9	17	1

1.2 PRIORITÉS RETENUES POUR LES FINS DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

1.2.1 Plans particuliers d'intervention

- Pandémie d'influenza : il fait l'objet d'un plan local distinct;
- Inondation et pluie diluvienne : Elles font partie d'un plan particulier d'intervention.

1.2.2 Risques couverts par les prévisions du PMSC

- Conflagration : Elle est incluse également au schéma de couverture de risque d'incendie;
- Matière dangereuse;
- Feu de forêt : Sujet également aux ententes avec la SOPFEU;
- Interruption prolongée de courant;
- Désastres naturels (risques de verglas, de glissement de terrain, de tempête hivernale, etc.).